

Avis voté en plénière le 27 septembre 2016

La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France

Déclaration du groupe des professions libérales

Vous connaissez l'histoire de la grenouille qu'on plonge dans l'eau chaude et qui s'en va ? Mais si on l'avait plongée dans de l'eau froide puis porté très lentement l'eau à ébullition, ce que nous ne ferons pas, la grenouille se serait progressivement engourdie et elle n'aurait pas survécu.

C'est ainsi que le réchauffement climatique est sournois. Les coûts estimés de l'inaction sont connus :

- 250 millions de « réfugiés climatiques » en 2050 selon les Nations Unies ;
- 100 milliards d'euros par an en 2020 et 250 milliards d'euros par an en 2050 sera le prix à payer pour l'absence d'adaptation au changement climatique pour l'ensemble de l'Union européenne, selon la Commission européenne.

De nombreuses vies pourront être sauvées et des finances publiques économisées si les États agissent ensemble contre le réchauffement climatique.

Comme indiqué dans l'avis, les enjeux sont nombreux : écologique, énergétique, politique, de santé publique et de sécurité alimentaire. La planète entière est concernée. Tous les Français sont concernés.

C'est pour faire face à ces enjeux cruciaux que la COP 21 a abouti à l'accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici à 2100. L'Inde, troisième émetteur mondial de gaz à effet de serre, ratifiera l'accord le 2 octobre. Selon le secrétaire général des Nations Unies, l'accord devrait entrer en vigueur d'ici la fin de l'année 2016.

Le succès de l'accord de Paris aura pourtant des limites :

- aucun mécanisme coercitif ou de sanction n'est prévu pour les pays qui ne respecteraient pas leurs engagements ;
- si la notion de « justice climatique » apparaît dans un accord international pour la première fois, elle n'occupe qu'une place relative puisqu'elle n'est pas reconnue par les États.

Selon l'avis, la justice climatique poursuit l'objectif central que le réchauffement n'accroisse pas les inégalités déjà existantes.

Le groupe des professions libérales approuve les recommandations de l'avis portant sur les principes de prévention ou de précaution mais souhaite insister sur trois points :

- le réchauffement climatique est malheureusement inéluctable. Une stratégie d'adaptation au risque climatique et de prévention des risques (vagues de chaleur, inondations, sécheresse, cyclones) doit être soutenue ;
- les efforts de recherche tournée vers des solutions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des inégalités doivent être accentués, notamment en matière de santé, d'urbanisme et d'architecture ;
- la lutte contre la précarité énergétique et la politique de rénovation thermique et énergétique des logements doivent être renforcées.

S'agissant de l'action de groupe, le groupe des professions libérales relève qu'elle est soumise au « monopole » des associations agréées, assistées, naturellement, par les avocats. Or les hypothèses de carence de ces associations ne peuvent être exclues, et il faudra prévoir que le justiciable, dans ces hypothèses, puisse néanmoins, dès lors que l'inaction d'une association agréée serait établie, avoir un accès au juge.

Les professionnels de la santé, du cadre de vie et du droit sont en première ligne face au réchauffement climatique. Ils ont anticipé les problématiques et se forment aux solutions appelées par le réchauffement climatique. Ils attendent en particulier que les donneurs d'ordre prennent ce sujet en considération.

Le groupe des professions libérales a voté cet avis.